

Analyses 2008



Regard sur l'actualité : 1er trimestre 2008

Lutte contre le terrorisme : les dérives
sécuritaires ont-elles vécu?

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Regard sur l'actualité : 1^{er} trimestre 2008

Lutte contre le terrorisme : les dérives sécuritaires ont-elles vécu?

Alors que la campagne électorale américaine bat son plein et que trois candidats se détachent dans la course à la Maison blanche, nous ne pouvons ignorer le sort qui sera réservé par le prochain Président des Etats-Unis à la prison de Guantanamo. Barack Obama et Hillary Clinton du côté démocrate, ainsi que John McCain du côté républicain se sont d'ores et déjà déclarés favorables à la fermeture de ce centre de détention ouvert en janvier 2002 par l'administration Bush afin d'y enfermer les présumés terroristes.

Outre son caractère illicite du point de vue du droit international (la Convention de Genève protégeant les prisonniers de guerre n'y est pas appliquée), les actes de tortures systématiquement perpétrés à Guantanamo ont poussé les organisations de défense de Droits de l'Homme à s'insurger contre cet instrument instauré par G.W. Bush pour lutter contre le terrorisme.

Selon diverses estimations, les différents camps constituant la prison de Guantanamo ont accueillis depuis six ans pas moins de 778 individus, pour seulement quatre condamnations¹. Ces condamnations ont eu lieu devant des tribunaux militaires d'exception jugés inconstitutionnels par ces mêmes organisations, car ils n'accordent pas aux individus la possibilité de se défendre efficacement.

Pendant longtemps, les défenseurs de Droits de l'Homme se sont retrouvés isolés face à la machine totalitaire orchestrée par la Maison blanche. Un consensus patriotique avait été imposé au lendemain des attaques du 11 septembre 2001, muselant toute tentative d'aller à l'encontre des décisions du Président Bush, sous peine de se voir accuser de soutenir les terroristes. Le sénateur démocrate Thomas Daschle, alors tête de file de la majorité au Congrès, s'était aventuré le 28 février 2002 à déclarer - quoique prudemment - devant la presse « *avoir besoin de comprendre plus clairement*² » à quoi serviraient les montants supplémentaires alloués par G.W.Bush à la croisade antiterroriste. Il subit les foudres d'une classe politique unie et résolument décidée à suivre aveuglement toutes les décisions prises pour protéger l'Amérique. La liberté de pensée bafouée, voilà ce qui a entre autres permis à Guantanamo de subsister pendant six longues années.

Mais l'opinion publique s'est retournée contre l'administration Bush. La journaliste américaine Jane Mayer y a contribué en publiant en août 2007 un article édifiant dans le magazine *New Yorker*. Elle s'appuyait sur un rapport confidentiel du Comité international de la Croix-Rouge qui avait eu accès aux témoignages de 15 suspects détenus dans cette prison. Elle accusait ainsi les services secrets (CIA) d'avoir mis en place un programme de torture codifié afin d'arracher des aveux de la part des « combattants ennemis³ », cette nouvelle classe de prisonniers inventée par l'administration américaine afin de justifier la mise en place

¹ Economist, The « Guantanamo, c'est presque fini ». *Le Courrier International*, n°890, 22 novembre 2007

² Daniel Lazare « Les intellectuels, un an après le 11 septembre Aux Etats-Unis, union sacrée autour des valeurs suprêmes ». *Le Monde Diplomatique*, août 2005.

³ Geneviève Savrin, présidente d'Amnesty International France définit cette nouvelle classe comme « *créée par les Etats-Unis pour désigner des personnes, ni soldats ni civils, mais coupables d'avoir combatus dans les rangs des talibans, ou d'en être trop proche, ou seulement suspectés de l'être* ».

de mesures d'exception à leur égard. Le 5 février dernier, le directeur de la CIA, Michael Hayden admettait publiquement ces actes de tortures.

Plus grave encore, une enquête du Conseil de l'Europe de juin 2007 affirme l'existence de centres de détention secrets en Pologne et en Roumanie gérés par la CIA. Ces prisons ont servi entre 2002 et 2005 à « arrêter, détenir, et interroger hors du territoire des Etats-Unis des personnes soupçonnées de terrorisme⁴ » affirme Dick Marty, le rapporteur de l'enquête. Les Etats-Unis se sont également rendus coupables de nombreux cas de déportation de militants islamistes dans des pays du Maghreb et du Proche Orient. Ce système de « restitution extraordinaire », comme l'appelle le *Center for Constitutional Rights* qui enquête sur le sujet, n'a aucune base juridique⁵. Il s'agit donc de se débarrasser discrètement de prisonniers gênants en les envoyant dans des pays où ils risquent de subir des interrogatoires sous la torture, sans qu'aucun jugement ne soit envisagé par la suite. Pourtant, ces régimes sont régulièrement épingleés par le Département d'Etat américain pour les violations de Droits de l'Homme qui y sont perpétrées.

Désormais soumis à une trop forte pression internationale, G.W.Bush et son administration reconnaissent qu'il devient impératif de fermer les portes de cette prison tant controversée. Ainsi, le nouveau secrétaire d'Etat à la Justice Michael Mukasey est allé dans ce sens en appuyant ce vœu de fermeture car « *Guantanamo nous a fait du tort* »⁶. Cette prison a en effet fortement contribué à écorner davantage l'image des Etats-Unis à l'étranger...

Les Etats-Unis n'ont donc aucune leçon de démocratie à donner. Plus jamais l'on ne pourra justifier la détention arbitraire de centaines d'individus. Ce pays ne pourra également plus mener une guerre préventive contre un Etat autoritaire sous couvert de la lutte pour la défense de la liberté. Le nouveau Président est attendu au tournant et a comme mission de s'extraire de cette culture du non-droit. Barack Obama, Hillary Clinton et John Mc Cain le savent et ont donc adapté leur discours pour plaire au peuple américain, visiblement lassé de la mauvaise image de l'Amérique à l'étranger.

Mais les candidats affichent-ils de véritables convictions, ou alors n'est-ce qu'une façade de bonnes intentions destinée à attirer un électorat éclaté et volatile ? Nous pouvons exprimer certaines craintes au vu du piètre spectacle qui s'est tenu au Congrès le 13 février dernier. Ce jour là, l'assemblée votait un projet de loi soumis par les Démocrates qui visait à interdire le « supplice de la baignoire », un des nombreux actes de torture illégale commis par la CIA à Guantanamo. John Mc Cain a voté contre, tandis que Barack Obama et Hillary Clinton étaient absents pour cause de campagne électorale⁷.

Mais c'est le monde entier qui doit désormais se mobiliser contre les dérives de la lutte anti-terroriste. Chez nous, en Belgique, la Justice s'est montrée d'une indépendance exemplaire en acquittant le 7 février quatre militants du DHKPC. Ce groupement turc d'extrême gauche avait pourtant été discrédité, au point d'être accusé d'activités terroristes par l'Union européenne depuis 2002. La Turquie ainsi que le parquet fédéral belge n'ont pas apprécié

⁴ « Prisons secrètes de la CIA : le Conseil de l'Europe accuse la Pologne et la Roumanie », *Le Monde*, 8 juin 2007.

⁵ Stephen Grey « prisonniers sans frontières. Les Etats-Unis inventent la délocalisation de la torture », *Le Monde Diplomatique*, avril 2005.

⁶ Economist, The « Guantanamo, c'est presque fini ». *Le Courrier International*, n°890, 22 novembre 2007.

⁷ Eggen, Dan et D.Shear, Michael « Mc Cain prêt à tout pour séduire ». *Courrier international*, n°904, 28 février 2008.

l'arrêt de la Cour d'appel d'Anvers, et ont largement montré leur mécontentement par voie de presse.

De notre part, nous saluons cette décision humaine et raisonnée qui montre ainsi les limites de l'arsenal judiciaire répressif mis en place après le 11 septembre 2001 par l'Union européenne, et très vite suivi par la Belgique⁸. La loi anti-terroristes adoptée en Belgique est nuisible aux libertés fondamentales car, selon Benoît Van der Meerschen, président de la Ligue des Droits de l'Homme, elle « *est tellement englobante qu'elle n'offre aucune sécurité juridique* »⁹. Ainsi, les risques de criminaliser des groupements politiques et autres mouvements sociaux est grand. Ils pourraient à terme se voir qualifier de terroristes par le seul fait d'exprimer une opinion politique différente du pouvoir en place. De plus, des lois exceptionnelles ne se justifient pas pour lutter contre le terrorisme. Selon la Ligue des Droits de l'Homme, « *il existe dans l'arsenal pénal assez de moyens pour poursuivre les délits et les crimes commis par d'éventuels suspects terroristes. Ce n'est en tout cas pas aux tribunaux belges de faire de la géopolitique et de se substituer aux juridictions pénales internationales* »¹⁰. Le DHKPC a failli être la première victime de la folie sécuritaire tout droit venue des Etats-Unis.

Si les risques liés au terrorisme sont réels, il est clair aussi que l'Etat belge ne résiste pas à la tentation d'en faire une obsession. Les fêtes de Noël de cette fin d'année 2007 ont été marquées par un dispositif exceptionnel mis en place à Bruxelles pour parer à une éventuelle attaque terroriste. *Justice et Paix*, en tant que mouvement de paix, estime qu'on ne lutte pas contre le terrorisme en instaurant la peur et la crainte de l'Autre au sein de la population. Nous lui préférons le dialogue entre les différentes communautés pour s'attaquer à ses causes profondes.

Santiago Fischer
Chargé de Projet Justice et Paix

Mars 2008

⁸ Suite à la **décision-cadre européenne sur le terrorisme** (du 13 juin 2002), tous les pays membres de l'Union Européenne (et donc la Belgique) ont décidé de prendre des mesures en matière de lutte contre le terrorisme, qui devaient être transcrites dans les différents droits nationaux. Depuis le 19 décembre 2003, il existe en Belgique une « **Loi relative aux infractions terroristes** », qui ajoute un titre « des infractions terroristes » au code pénal. (Source : *Terrorisme, un outil pour mieux comprendre*. CD édité par *Justice et Paix* et la *CNAPD*).

⁹ «La Belgique fâche la Turquie», *La Libre Belgique*, samedi 9 février 2008.

¹⁰ «La loi antiterroriste est nuisible », *La Libre Belgique*, samedi 9 février 2008.